



INTERCO

RETOURS du DIALOGUE SOCIAL à la COMMUNAUTE URBAINE, VILLE de CAEN et CCAS

UN POSSIBLE FUTUR NON DESIRABLE !?

« QUE FERAS-TU POUR LES VACANCES 2018 ? »



Vacances ou boulot ? En tout cas le débat de l'été 2017 s'annonce caniculaire et la Rentrée 2017 brûlante !!!

L'administration nous a gentiment rappelés les dispositions réglementaires de calcul du temps de travail, à savoir :

- 1 année civile = 52 semaines, soit 365 jours, **moins :**
 - La durée de repos hebdomadaire : 52 WE x 2 jours = 104 jours/an
 - Les fériés (moyenne) : 8 jours/an
 - Les congés annuels (5 semaines) : 25 jours/an
- Soit un total de jours travaillés de 228 jours/an
228 jours à 7h = 1596 heures arrondies à 1600h
+ 7h de journée de solidarité
Soit un total **1607 heures ni plus ni moins !!**

Objectif des élus :

Les élus semblent vouloir appliquer les textes en vigueur, c'est-à-dire 1607h/an **qui correspondraient à une perte de 5 jours de congés pour un agent travaillant 35 heures/semaine sans jour de RTT (exemple)**

⇒ **Donc : que devient le principe de Liberté d'Administration des Collectivités ?**

La CFDT a besoin de connaître votre avis :

- * Etes-vous prêt à sacrifier des jours de congés ? OUI NON
- * Etes-vous prêt à travailler plus pour gagner la même chose ? OUI NON
- * Souhaitez-vous contester ces futurs choix d'élus ? OUI NON

Si oui, comment et que souhaitez-vous ?

C'est avec votre implication que vos représentants CFDT, et ceux d'autres organisations syndicales, pourront organiser et réussir les actions et négociations à mener !

Merci de nous retourner rapidement vos réponses qui resteront strictement anonymes, ci-dessous

CFDT.FR Syndicat CFDT INTERCO du CALVADOS
5 rue Charles de Coulomb - 14120 Mondeville
Tél: 02.31.72.85.69
Email: cfdtinterco14@yahoo.fr

Section CFDT CAEN/CCAS et CU Caen la Mer
Rue Duc Rollon à Caen ou
Local CFDT à l'Hôtel d'Agglomération (1^{er} étage)
Tél : 02.31.85.66.59 /Email : cfdtcaencas@orange.fr

LA CFDT ALERTE l'ensemble des agents de la communauté urbaine de Caen la mer et des communes membres et dénonce les objectifs inavoués des élus communautaires souhaitant réviser les acquis sur le temps de travail, les congés et les RTT.

Pour information, la situation actuelle est très disparate sur les 53 collectivités composant la communauté urbaine (en raison des négociations syndicales antérieures dans certaines administrations).

On nous a informés, lors de la réunion du 14/06 que 2/3 des collectivités ne sont pas en conformité (25 congés annuels auxquels s'ajoutent parfois une variable de 1 et 9 jours supplémentaires par an).

Sans connaître toutes les règles pour les RTT, il semblerait que l'on soit sur les mêmes proportions en termes d'écart.